

Droit des Ex-PA en stage pendant le socle initial (FI)



- 1** | Indemnisation des Jours de congés non pris avant incorporation ;
- 2** | Respect des droits générés par leur rythme de travail (RPS, ITN, HS) ;
- 3** | Attribution des « frais de stage » lors des périodes d'alternance (Formation Initiale).

**UNITÉ SGP POLICE saisit
le Directeur de l'Académie
afin que les EGPx concernés
puissent bénéficier de l'ensemble de
leurs DROITS !**



www.unitesgppolice.com